La Gazette de Doissat

Publication: Mairie de Doissa

Rédaction : BLA Tirage : 35 exemplaires papier et 60 digitalisés



Chers Toutes et Tous,

Suite à un printemps très pluvieux, l'été fait enfin son apparition et nous donne de très chaudes journées. Pour nos agriculteurs, c'est une aubaine pour la fenaison et les moissons.

Pensons également à nos touristes qui vont apporter de l'animation au niveau des gîtes sur notre commune.

La cloche de la récréation estivale a sonné pour nos écoliers et étudiants et vous voici libérés de vos petites obligations. Bonnes vacances à vous tous!

Je compte sur votre aide et présence éventuelle pour le $100^{\rm ème}$ anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918 en apportant informations, souvenirs, photos, courriers, témoignages, etc. qui permettront de réaliser un hommage spécial centenaire du 11 novembre différent des années précédentes.

Nous ferons d'ailleurs sonner les cloches le 11 novembre à 11h00 durant 11 minutes.

Enfin, en parcourant les pages de cette Gazette vous trouverez les comptes rendus des conseils municipaux et les projets à venir, ceux-ci étant par ailleurs également disponibles sans attendre sur le site Internet de la commune www.doissat.fr

Bonne lecture. Christian Boissy



Sommaire

| L'Édito du Maire | 1 |
|--|---------|
| Comité des Fêtes | 1 |
| Agenda | 1 |
| Travaux dans le bourg | 2 |
| Départ à la retraite Marie-Claire | 3 |
| Divagation des chiens | 4 |
| Maison de services de Belvès | 5 à 8 |
| Cérémonie du 8 mai | 9 |
| 1918 Le Centenaire | 9 |
| Projet d'Adressage | 10 & 11 |
| Repas Estival | 12 |
| Attention! Ambroisie | 13 |
| Vide Grenier | 14 |
| Conseil Municipal du 13 janvier 18 | 15 & 16 |
| Conseil Municipal du 10 février 18 | 16 & 17 |
| Conseil Municipal du 07 avril 18 | 17 à 19 |
| Conseil Municipal du 26 mai 18 | 19 à 21 |
| Mairie à votre service Contacts utiles | 22 |
| | |

APARD - Comité des Fêtes

Le Comité de Fêtes a malheureusement bien du mal à maintenir ses activités par manque de membres (ré)actifs mais aussi de temps pour les personnes encore en activité. Il n'y avait donc que 5 membres présents lors de la dernière réunion de début juin. En espérant que d'autres personnes nous rejoindront pour leur organisation, nous avons quand même pris la décision de maintenir les deux temps forts communaux de cet été, à savoir :

- Le **repas estival fixé au samedi 28 juillet** avec besoin de main d'œuvre car nous voulons vraiment tout élaborer par nous-même
- Le **vide-grenier** annuel d'ores et déjà publié sur Internet au **dimanche 19 août** avec comme grande nouveauté la gratuité des emplacements.

Les réservations obligatoires sont ouvertes. Nous vous souhaitons un très bon été, À bientôt,

Bruno et Jean-Marie

comite.des.fetes.doissat@gmail.com

Samedi 28 Juillet 18 Repas estiva Dimanche 19 Août 18 Vide Grenier





Début juillet, la SOGEDO vient de commencer les travaux de rénovation du réseau d'eau potable dans le bourg ...



28 avril 2018 - Départ à la retraite de Marie-Claire GAUTHIER-MILHAC, secrétaire de mairie







Après 42 ans de carrière dans les secrétariats des mairies de Besse, Doissat, Ste Foy-de-Belvès et Orliac, Marie Claire vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Dans son hommage, M. le Maire, Christian Boissy, souligna le rôle d'ambassadrice de la féminité qu'assuma Marie-Claire, en étant reine Doissacaise de la félibrée en 1974 et précisa que 44 ans après, elle est toujours aussi belle.

Saluant par ailleurs la compétence et la disponibilité de Marie-Claire, il annonça que l'échelon d'or de la médaille départementale et communale allait lui échoir lors de la fête de fin d'année à Doissat.

Il invita ensuite Marie-Claire à remettre les clés à **Cathy Lacoste** qui reprend dès à présent le poste de secrétaire de la marie de Doissat.

M. Cathy Joffre, première femme, mairesse de Doissat (1983-1989) et M. Brigitte Pundiak qui lui succéda (1995-2008) étaient également présentes.

Marie-Claire, très émue, a chaleureusement remercié les élus et les administrés.

Retrouver un reportage plus détaillé sur le site blog « Terres de Nauze » en cliquant sur ce lien :

https://terres-denauze.blog4ever.com/a-doissatmarie-claire-a-remis-les-cles



DIVAGATION DES CHIENS

Tous les propriétaires de chiens doivent respecter cet arrêté municipal pour la tranquillité des habitants mais aussi des touristes séjournant sur la commune.

Mairie de DOISSAT 24170 DOISSAT REPUBLIQUE FRANÇAISE - Arrondissement de SARLAT DORDOGNE - Canton de BELVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de DOISSAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2212-2, Vu les articles 213, 213-1, 213-1 A, et 213-2 du Code Rural, Vu le décret n°76-1085 du 2 novembre 1976,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de renforcétées mesures propres à intérdire la divagation des chiens sur la voie publique,

ARRETE

Article 1 :ll est interdit de laisser divaguer les chiens sur le territoire de la commune de

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant le rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de cent mêtres.

Article 2 : Tout chien non accompagné de son maître ou de son gardien, trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans détai, à la fourrière.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarlat
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Belvès

En Mairie, le 19 juillet 2017

Le Maire :



Présentation Maison de Services au Public de Belvès

Maison de Services au Public - Belvès

CAF – CPAM - MSA – CARSAT - GRETA - CHAMBRE ECONOMIQUE - MAISON DE L'EMPLOI - MISSION LOCALE - PÔLE EMPLOI

https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/belves https://www.ccdordogne-bessede.fr/la-maison-des-services-au-public-de-belves/

- EMPLOI
- FORMATION
- MOBILITE
- JEUNESSE
- CONCOURS
- LOISIRS
- VIE PRATIQUE
- FAMILLE
- RETRAITE





Maison de services au public

Place de la Liberté 24170 BELVES

2: 05.53.31.44.81

Fax: 05.53.31.44.86

⊠ pointpublic-belves@wanadoo.fr



Accueil

Le Matin

Tous les jours de 9 h à 12 h

L'Après-midi

mardi, jeudi et vendredi 13h30 à 16h30

Suivi personnalisé (avec Mme Husson)

mardi et vendredi Sur rendez-vous uniquement

<u>Contact</u>: Nathalie HUSSON, Responsable Sandrine MARSAL, Agent d'Accueil Accompagnement aux téléservices





















LE RESEAU

LOWITTE | ALE GROSSIDSENME

Les CMP(P)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Le Centre Médico Social, les CCAS et CIAS La Caisse Primaire Assurance Maladie L'Agence Régionale de Santé de Périgueux Les Caisses d'Allocations Familiales Les Mairies du secteur (Com com) L'UDAF de la Dordogne

Les Associations locales

La Mutualité Sociale Agricole La Mutuelle Nationale Territoriale Périgord Mutualité-Périgord Famille La FNATH

La MDPH

La SOGAP / SAFER

Secours Catholique, Secours Populaire Les Restos du Cœur, la Croix Rouge

La Chambre d'Agriculture de Périgueux

La Chambre de Métiers et La Chambre de Commerce et d'Industrie de Périgueux

Soliha

L'ADIL 24

ITINERANCE

Le Conseil Départemental de la Dordogne -

La Préfecture et sous préfecture de la Dordogne

Le réseau des MSAP de la Dordogne La Maison des Services Publics de Sarlat Le réseau CIDFF (Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles Dordogne) L'Office des HLM Périgueux L'ANPAA, Rep Sud, CEID Le Conciliateur de Justice La Maison du Droit, l'ADAVIP Les POINT INFO FAMILLE de Dordogne Le Relais Assistantes Maternelles

THINE! WISHE

Le Réseau Information Jeunesse DDSCPP - C.I.D.J. / C.R.I.J.

Le Centre de Loisirs de Belvès, la Crèche Le Collège de Belvès

La Mission Locale pour l'insertion des Jeunes du Périgord Noir

Le Centre d'Information et d'Orientation de Sarlat Les Ecoles de Belvès (Com com) Le C.F.A. de Boulazac

L'Action Jeunesse Buisson de Cadouin-Belvès

EMPLOT / FORMATION

Le Pôle Emploi (www.pole-emploi.fr) La Maison De l'Emploi du Périgord Noir

(www.mdepn.com)

La Maison de l'Emploi Sud Périgord à Lalinde (www.mdesp.fr)

Initiative Périgord

CFPPA et autres organismes de formation

Le Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences Aquitain (CIBC)

L'association d'insertion « Trait D'Union » L'association « La Clé » de Sarlat

Le GRETA de Dordogne

Le CREDER Périgueux

La DIRECCTE

L'Association des Précaires et Chômeurs de Dordogne (APCD)

Entreprendre 24

Manpower, Adecco, Agences intérimaires ESPACE SAISONNIER / GERS

TRAVAIL INSERTION, Aide 24, AFAC 24

LA CROIX MARINE

INSUP, EPSECO...

Le GEIQ 24

AIRELLE

L'ADIE

La Main Forte de Sarlat

Cap Emploi

Les Papillons Blancs

DMS 24

LA RETRAITE - LE GRAND AGE

Le Service de Télésurveillance 24 (TASD 24)

L'Hôpital Local de Belvès

La Maison de Retraite de Belvès

La Résidence pour Personnes âgées de Belvès (RPA)

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile de Belvès (SSIAD)

Les Clubs des Aînés Ruraux du Canton de Belvès La CARSAT Aquitaine dont le service social Le Contrat Local de Belvès pour l'Autonomie des Personnes Agées

Les EHPAD et Hôpitaux environnants

Les services du CIAS Vallée Dordogne Forêt Bessède

Relais Social et Administratif de proximité







Structure, gérée par la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède

Ouverte à tous pour vous proposer :

ACCUEIL, ECOUTE, INFORMATION, ORIENTATION, DOCUMENTATION

La MSAP de Belvès est également :

- ♦ LE RELAIS LOCAL des ASSOCIATIONS, ADMINISTRATIONS et SERVICES qui ont souhaité être partenaires et/ou qui y effectuent des permanences à fréquence régulière (POLE EMPLOI, MAISON DE L'EMPLOI, MISSION LOCALE, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, GRETA...) et de leurs actions (Forum de la création/reprise d'entreprise, « Envie de mériers »...)
- ♦ L'INTERFACE entre le public et les institutions ainsi que le réseau de ses partenaires au sens plus large.
- ♦ UN LIEU DE RENCONTRE et D'ÉCHANGE où sont organisés des animations, des ateliers, des conférences, des stages, des journées à thème (santé, famille, législation, emploi, formation, prévention,...)
- ♦ UN LIEU DE DOCUMENTATION : de nombreuses revues spécialisées sont à votre disposition pour la recherche d'emploi, la formation, la retraite, la vie quotidienne, la famille, (Rebondir, Vies de famille, 60 Millions de Consommateurs, divers quotidiens et hebdomadaires, les A.S.H, les fiches CIDJ et CIJA, divers catalogues de formation, le Code du travail, Mémo Social,...)
- ♦ UN POINT INFORMATION JEUNESSE agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (www.info-jeune.net/dordogne/items/7.html)
- ♦ Un Point Info Famille agréé par le Ministère délégué à la Famille







Ses outils: Espace PC avec accès Internet et sites officiels - Adresses utiles, fonds documentaire - Formulaires CAF, CPAM...

Mobilité: Mise à disposition de 2 roues, carte Sésame, abonnements transports...

LES PERMANENCES

| | LES PERMANE | | |
|-------------------------|--|---------------|---------------------------|
| | SERVICES | JOURS | HORAIRES |
| Relais C.A.R.S.A.T. | se munir de sa carte vitale, de son | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| MSAP | attestation et/ou de son n° de | Vendredi | sur R.D.V. l'après-midi |
| | sécurité sociale | Veliar cui | Sui K.D.V. I apres-illiai |
| Relais C.P.A.M. | se munir de sa carte vitale, de son | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| MSAP | attestation et/ou de son n° de | Vendredi | sur R.D.V. l'après-midi |
| Data da C | sécurité sociale | | |
| Relais C.A.F. | se munir de sa carte ou de son | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| MSAP | numéro d'allocataire | Vendredi | sur R.D.V. l'après-midi |
| Relais M.S.A. | se munir de sa carte vitale, de son | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| MSAP | attestation et/ou de son n° de | Vendredi | sur R.D.V. l'après-midi |
| | sécurité sociale | | |
| CIDFF | Centre d'Information sur les Droits | Dernier jeudi | Sur R.D.V. |
| | des Femmes et des Familles | du mois | |
| FNATH | Fédération Nationale des Accidentés | 3° Lundi | Sur R.D.V. |
| TIANTI | du Travail et Handicapés | o Edilar | Sur R.D.V. |
| ADIL 24 | Information sur l'habitat | 4° Jeudi | 9h - 12H00 |
| Conciliateur de Justice | Conciliation et conseil juridiques | 4° Vendredi | Sur R.D.V. |
| Médiation Familiale | Aide au maintien du lien familial | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| R.A.M. | Relais Assistantes Maternelles | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| Infodroits | Information et orientation juridique | Sur R.D.V. | sur R.D.V. |
| Ma commune ma Santé | Information couverture | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| Information Jeunesse | Accueil, information et documentation | d., 1d: | 01 131.00 |
| D.D.C.S.P.P. | | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| D.D.C.S.P.F. | P.I.J. / MSAP | Vendredi | Sur R.D.V. l'après-midi |
| Le Coup d'Pouce | Association de Soutien Scolaire | le Mercredi | 14h - 16h |
| "On y va et tout va" | Salle de réunion 2° étage | ie Mei creai | 14n - 16n |
| LA C.L.E. | Atelier d'alphabétisation | le Mardi | 9h30 - 12h |
| PASS | Permanence d'Accès aux soins Santé | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| Mission Locale | Pour l'insertion professionnelle | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| | et sociale des jeunes 16/25 ans | | 0 1 (1.5) |
| PÔLE EMPLOI | Suivi des Demandeurs d'Emploi | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| | Divers ateliers thématiques | | |
| Relais PÔLE EMPLOI | se munir de sa carte ou de son | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| MSAP | numéro identifiant | Vendredi | Sur R.D.V. l'après-midi |
| | Relais de la Maison de l'Emploi / | | |
| Relais M.D.E.P.N. | Mission Locale du Périgord Noir | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| MSAP | (emploi, format°, Orientat°, Créat°) | Vendredi | Sur R.D.V. l'après-midi |
| Relais Chambre | | | |
| Economique de la | Relais des 3 Chambres Consulaires du | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| Dordogne | département | Vendredi | Sur R.D.V. l'après-midi |
| MSAP | Information aux entreprises | | |
| TRAIT D'UNION | Association d'insertion | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| C.I.B.C. | Bilans de Compétences | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| Relais GRETA | Relais GRETA (Formations) | du Lundi au | 9h - 12h00 |
| MSAP | | Vendredi | Sur R.D.V. l'après-midi |
| ADIE | Assoc. Droit à l'Initiative Economique | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| | Projet professionnel - | | |
| Les Papillons Blancs | Travailleurs Handicapés | Sur R.D.V. | Sur R.D.V. |
| DMS 24 | Groupement d'employeurs | Sur R.D.V. | Sur R.D.V |
| | | | |

Cérémonie Commémoration du 8 mai 2018







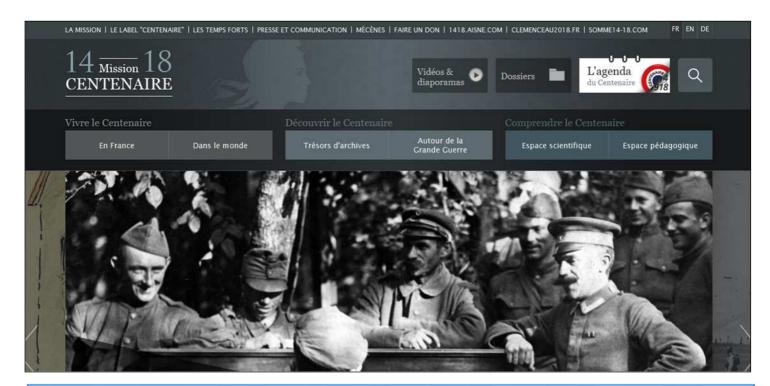
1918 ... LE CENTENAIRE DE LA 1ère GUERRE MONDIALE

Tout savoir grâce au site officiel: http://www.centenaire.org/fr

1918 … Les dernières offensives des belligérants, les derniers sacrifices des soldats et des civils, la victoire de la France et de ses alliés, la défaite et l'effondrement des empires …

1918 … Une année décisive après quatre ans de guerre et de souffrance qui se terminent par un lourd bilan de sang et de larmes.

1918 ... il y a un siècle, le 11 novembre, se terminait le premier grand conflit mondial.



Projet d'Adressage des rues et des habitations de Doissat

La municipalité engage un projet d'adressage de la commune.

Les enjeux

- Faciliter les recherches d'adresses,
- Faciliter les livraisons et le service postal,
- Répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, Gendarmerie...) et des intervenants techniques (Services des eaux, de l'électricité et des télécommunications)
- Permettre l'accès à certains services comme la fibre à la maison

La qualité de l'adresse est un enjeu de développement économique du territoire, d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics de secours et aux services de soin à la personne notamment.

Le cadre

Les communes, dans le cadre de leur pouvoir de police générale, ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique (conformément principalement aux articles L2121-29, L2212-1, L2212-2 et L2213-28 du code général des collectivités territoriales).

À ce titre, il appartient aux communes d'installer les plaques indicatrices de rues, voies, hameaux et habitations, et d'organiser la délivrance des numérotations des habitations

La démarche : nous procéderons en 4 étapes :

- 1. Diagnostic des voies de la commune. Il faut en effet créer des adresses normées, qui répondent à un cadre et à des règles bien précises. Vérification sur place par la municipalité, identification des voies à créer, des habitations à numéroter et propriétaires concernés, projet de libellé de voies (type et nom)
- 2. Nomination des voies et choix de la numérotation des habitations
- 3. Délibération du conseil municipal, arrêtant les noms de voies
- 4. Installation de la signalétique, pose des panneaux de voies, délivrance des numéros d'habitations.

Quels impacts pour vous?

Une fois les noms de rues et numéros d'habitations définitifs, nous vous informerons de votre nouvelle adresse, de manière à ce que vous communiquiez vos nouvelles coordonnées à tous vos expéditeurs (organismes publiques et privés, banques, opérateurs, etc.). Les propriétaires bailleurs devront informer les locataires de ces nouvelles dispositions.

Nous vous informerons en temps utile de toutes les démarches à accomplir et vous accompagnerons dans la réalisation.

Dénommer et numéroter les rues : pour qui et pourquoi ?

Pour les citoyens

- · Facilite et simplifie les livraisons à domicile.
- · Facilite et accélère l'accès aux soins et services à domicile (médecins, secours d'urgence...).
- · Facilite les visites de courtoisie.

Pour la mairie

- · Facilite l'organisation de la collecte des déchets ménagers.
- · Facilite l'identification des administrés et l'envoi d'informations municipales.
- · Facilite la gestion des listes électorales.
- · Facilite les déplacements intra-muros (lieux de spectacles ou de vie...).

Pour les services aux usagers

Eau, EDF, La Poste, impôts, services de secours...

- · Facilite l'identification et la gestion des clients.
- · Facilite et rend moins coûteuse la réalisation des prestations.
- · Permet la prospection et la diffusion d'informations.
- · Permet de diminuer les coûts de livraison en cas de mauvaise identification du client.
- · Facilite et accélère la distribution du courrier.

Pour les entreprises de la commune

- · Facilite et accélère l'accès des fournisseurs et des clients.
- · Permet la prospection et le démarchage des sociétés présentes sur la commune.

Et si vous apportiez un petit plus?

Votre participation à cette réflexion est la bienvenue!

Vous pouvez formuler des propositions en mairie, ou nous les adresser par courrier ou par mail

Bruno LALLIER et Jean-Marie GILET sont les référents de la commune concernant la mise en place de l'adressage.









Samedi 28 juillet 2018 - Prochain Repas Estival

DOISSAT Samedi 28 Juillet 2018

A partir de 19h00

REPAS STALL

Apéritif - Entrée - Grillades Gratins - Fromage - Desserts - Vins A la Buvette, bière, soda (2 €)

Réservations: comite.des.fetes.doissat@gmail.com

Bruno LALLIER Tel. 06 13 945 946 **Jean-Marie GILET** Tel. 06 85 525 634

Organisé par le Comité des Fêtes APAR de Doissat

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Information importante sur l'AMBROISIE

Ne la confondez pas!

Armoise commune



⇒ face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse

Armoise annuelle



⇒ feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse

Ambroisie à feuilles d'armoise



 feuille découpée, verte des deux côtés et sans odeur

Que faire?

La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation

Signalez-la

Sur la plateforme de signalement ambroisie :



- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement ambroisie
- Email: contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Informez-vous

Tout sur l'ambroisie : www.ambroisie.info

Actualités sur l'ambroisie : www.ambroisie-blog.org

Risque allergique aux pollens partout en France : www.pollens.fr







Contact: observatoire.ambroisie@fredon-france.org Tel:+33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75

Ambroisie



TOUS CONCERNÉS Chacun doit agir!

Détruisez l'ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs

POURQUOI?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

Une nuisance pour la santé

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été:

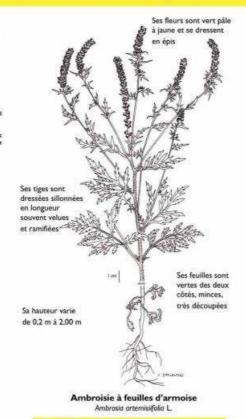
- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire
- Eczéma
- et de l'asthme

Une menace pour l'agriculture

La présence d'ambroisies dans certaines parcelles peut entraîner :

- · Perte de rendement
- · Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gèrer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage





Sachez la reconnaitre

RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES







Dimanche 19 août 2018 - Prochain VIDE GRENIER

DOISSAT

Coordonnées GPS: 44°43'53.7"N 1°04'08.9"E

entre

Belvès - Villefranche du Périgord - Domme

Dimanche 19 août 2018

de 08h00 à 18h00

VIDE-GRENIER

Petite Restauration & Buvette

Renseignements et Réservations obligatoires :

comite.des.fetes.doissat@gmail.com

Bruno LALLIER Tel. 06 13 94 59 46

lean-Marie GILFT Tel 06 85 52 56 34

Dans le centre du Bourg, emplacements totalement gratuits

Organisé par l'APAR de Doissat

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Conseil Municipal du 13 janvier 2018

Ouverture de la séance à 17h05

<u>Secrétaire de Séance</u> : Francine MAURY

Présents: Christian BOISSY, Francine MAURY, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE,

Jean-Marie GILET, Michel DUMAS, Jean-Pierre MORETTI

Excusés: Robert DAURIAT donne pouvoir à Christian BOISSY

Bruno LALLIER donne pouvoir à Francine MAURY

Francis RINGENBACH donne pouvoir à Alain WINGDICH

ORDRE DU JOUR

 Mr Le Maire demande au Conseil si celui-ci approuve de mettre la Délibération modificative à l'ordre du jour.

Accord à l'unanimité

• Collecte des bleuets du 11 novembre 2017. Merci à tous les donateurs, nous avons recueilli une somme de 63,50 €.

Le collecteur Mr Christian BOISSY faisant partie de la FOPAC remet cette somme à Mr Paul CHAUMEL qui en reversera 40% à la caisse locale et le reste à l'EPAC.

 Retrait de la commune du COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS du SIVOM de BELVES par le biais d'une délibération pour rejoindre le SIVOM de ST CYPRIEN.

Passage au vote : vote à l'unanimité

 Délibération pour nouveaux statuts, modification des statuts et intégration compétence GEMAPI (Rivières - Ruisseaux)

Passage au vote : vote à l'unanimité

La subvention de la piste forestière nous a été attribuée à hauteur de la somme de 46.000 €.
 Suite à l'acceptation de la Délibération modificative, nous pouvons effectuer un virement de crédit du compte « dépenses imprévues » vers le compte « Intérêts ».

DIVERS

- A la demande de Mr Jean Pierre DELFAUD, une vitrine sera posée à RUFFEL. Accumulation d'eau au chemin du hangar de Mr Jean Pierre DELFAUD : voir pour des améliorations.
- Suite à la visite de Mr Sébastien VIDAL de la ComCom pour le hameau de Dieudet : Il n'y aurait pas de solution pour ralentir les véhicules.
- SIVOM ST POMPON : A la demande du SIVOM, Mr Sébastien VIDAL s'est rendu sur place pour évaluer les travaux à réaliser sur la route du trajet du bus scolaire pour un élagage en 2018 sur cette route devenue un peu dangereuse. Tous les propriétaires des bois concernés vont être mis au courant de cet élagage.

A signaler : Vitesse trop élevée pour le chauffeur du car qui emprunte ce trajet et également celuici ne doit pas aller chez l'habitant pour chercher l'enfant (faire remonter l'information auprès de Mr Christian CRAMAREGEAS à la prochaine réunion).

• Formation « zéro » pesticide dans les cimetières, le mardi 6 février 2018,

CNFPT Bordeaux Bastide, 71 allée Jean Giono, 33075 Bordeaux Cedex

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : Samedi 10 février 2018 à 17h00.

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 02 février 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Conseil Municipal du 10 février 2018

Ouverture de la séance à 17h05

<u>Secrétaire de Séance</u> : Francine MAURY

Présents: Christian BOISSY, Francine MAURY, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE,

Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER,

Francis RINGENBACH

Excusés: Michel DUMAS

ORDRE DU JOUR

• Délibération pour contrat de travail à durée déterminée (CDD) pour le secrétariat de la Mairie. Recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

Départ en retraite de Marie-Claire GAUTHIER, secrétaire, au 1^{er} mai 2018 (possibilité de mettre en doublon pour formation une personne pendant une durée de 1 mois et demi.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

• Délibération pour recrutement stagiaire adjoint administratif à partir du 1^{er} mai 2018 en remplacement de la secrétaire actuelle de la Mairie qui fait valoir ses droits à la retraite.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

DIVERS

• Courrier provenant de SDE24 pour pose d'une horloge astronomique (pour commande de l'éclairage public).

Le SDE24 financera la totalité des travaux pour un montant prévisionnel de 510,28 euros, la réalisation étant assurée par l'entreprise ALLEZ sous 70 jours.

Déploiement du haut débit et très haut débit Internet.

Tous les Bourgs seront fibrés en priorité afin d'augmenter fortement le débit chez l'abonné.

- Trajet du car scolaire ST POMPON « SMVS », sécurisation du parcours avec un élagage prévu depuis le Bourg jusqu'à la limite de ST POMPON en passant par la Sudrie.
- SDE24 : valorisation de vos travaux de rénovation énergétique par le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Plaquette de présentation du dispositif (bâtiments communaux)
- Maison des services au public de BELVES :

Place de la Liberté 24170 PAYS DE BELVES.

Accueil : du Lundi au Vendredi le matin de 09h00 à 12h00, L'après-midi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30.

Pour tous renseignements, bien vouloir contacter Mme Nathalie HUSSON, responsable, au 05.53.31.44.81

Détails sur le site Internet de Doissat

http://www.doissat.fr/maison-des-services-au-public-de-belves

ou

https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/belves

https://www.ccdordogne-bessede.fr/la-maison-des-services-au-public-de-belves/

 Suggestion d'un parking au-dessus du cimetière dans les noyers de Mr CASTAGNIE, en réflexion à ce jour.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : Samedi 24 mars 2018 à 17h00.

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 16 mars 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Conseil Municipal du 07 avril 2018

Ouverture de la séance à 17h05

<u>Secrétaire de Séance</u> : Francine MAURY

Présents: Christian BOISSY, Francine MAURY, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE,

Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER,

Francis RINGENBACH, Michel DUMAS

Présence de Marie-Claire GAUTHIER, secrétaire de Mairie, ainsi que de Catherine LACOSTE, nouvelle secrétaire de Mairie à compter de mai 2018.

ORDRE DU JOUR

 Présentation du compte administratif. Mr Le Maire s'étant retiré, Robert DAURIAT doyen du Conseil fait voter ce compte.

Passage au vote : Vote à l'unanimité Suite page 17

• Présentation du budget par Mr Le Maire, Christian BOISSY.

Fonctionnement Dépenses = 143.764 € Fonctionnement Recettes = 143.764 €

Investissement Dépenses = 165.930 € Investissement Recettes = 165.930 €

Passage au vote : Vote à l'unanimité

Présentation des 4 taxes :

Taxe Habitation = 7,05
Taxe Foncière « bâti » = 5,23
Taxe Foncière « non bâti » = 32,89
C.F.E. = 12,10
Ces taxes sont inchangées à ce jour.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

 Réunion de chantier pour l'aménagement du Bourg. Début des travaux courant mai 2018. Le Syndicat des Eaux va en profiter pour effectuer à leur charge la remise à neuf de l'installation du Bourg et pose d'un compteur à l'entreprise WALLER, la tranchée du chemin à son atelier étant à sa charge.

Courant Juin ensuite, les travaux seront les suivants : Parvis de l'église, sentier allant au monument aux morts, allées dans le cimetière.

Choix définitif des couleurs du parvis et des allées lors d'une réunion de chantier le vendredi 13/04 à 09h00.

Par ailleurs des réunions de chantier hebdomadaires auront lieu tous les vendredis matins du mois de juin à 09h00. Celle du vendredi 22 juin sera la plus importante car réservée aux habitants du Bourg pour affiner les détails concernant la place et les ruelles.

- Nous avons reçu en Mairie un courrier provenant de Mr HALL au sujet de l'aménagement du Bourg et plus particulièrement de la ruelle passant devant chez lui. Une réponse lui a été donnée et il pourra exposer ses doléances lors de la réunion du 22 juin (voir ci-dessus).
- Départ à la retraite de Marie-Claire GAUTHIER, secrétaire de mairie. Un apéro- dinatoire est fixé le 28 avril 2018 à 18h00 ; organisé par la Mairie, tous les habitants de la commune y sont conviés.

Choix du cadeau adopté pour une sculpture, Francine MAURY étant désignée pour son achat. Pour l'apéro-dinatoire, nous avions le choix entre Ets BOUNICHOU (ST CYPRIEN) et Carrefour SIORAC. CARREFOUR SIORAC est adopté à l'unanimité.

Les invitations seront réalisées par Bruno LALLIER et envoyées à tous les habitants de la commune ainsi qu'aux anciens Maires par mail, par courrier ou remises en mains propres.

• La Fibre optique. Son arrivée est prévue d'ici 2022. Les communes doivent procéder à l'adressage (désignation des entrées de hameaux, des voies, des maisons, etc. par des noms et des chiffres). Ce travail sera accompagné par l'A.T.D. avec une aide de 500€. Voici les points essentiels d'un courrier reçu récemment sur le sujet et lu par Mr Le Maire :

- Constituer un groupe de travail autour de notre projet d'adressage
- Nommer deux référents techniques sur ce projet
- Prendre une délibération pour engager la démarche au sein du Conseil Municipal.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

Deux référents ont été désignés : Jean-Marie GILET et Bruno LALLIER

Achat d'un destructeur de documents (broyeur à papier) chez FABREGUE au montant de 288
 € TTC

Passage au vote : Vote à l'unanimité

- Opération OPAH (opération pour l'amélioration de l'habitat). Affiches mises dans les vitrines pour information à la population. Dossier à retirer en Mairie, géré par les Communautés de Communes Vallée Dordogne, Domme et Villefranche.
- La ligne ferroviaire BERGERAC LIBOURNE va être rénovée. La ComCom participe à cette opération pour un montant de 196.000 €.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : Samedi 26 mai 2018 à 17h00.

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 16 mai 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Conseil Municipal du 26 mai 2018

Ouverture de la séance à 17h05

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents: Christian BOISSY, Francine MAURY, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE,

Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Robert DAURIAT, Bruno LALLIER,

Michel DUMAS

Excusés: Francis RINGENBACH donne pouvoir à Robert DAURIAT

Mr Le Maire demande au Conseil s'il peut ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire concernant le projet du Bourg. Le Conseil accepte.

Marie Claire GAUTHIER, ancienne secrétaire de mairie, nous a envoyé une carte de remerciements suite à son départ à la retraite.

ORDRE DU JOUR

 Délibération SDE24 au sujet de l'éclairage du parking ainsi que de prises électriques pouvant recharger des véhicules (pas de suite à ce jour). Le parking sera éclairé au départ du compteur de la mairie.

 Délibération Pôle Santé (Centre de gestion) obligatoire adhésion du personnel présent au sein de notre entreprise.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

• Délibération décision modificative. Prendre du chapitre 11 vers chapitre 12, faire le transfert.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

• Délibération sur le compte de résultat. Adopter une décision modificative.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

• Délibération Contrat de travail de la nouvelle secrétaire à compter du 1^{er} juillet (Stéphane LACOSTE s'étant retiré n'a pas pris part au vote).

Passage au vote: 9 votants pour

Délibération pour l'indemnisation des Élus. Taux inchangés depuis 2014.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

 Délibération pour emprunt travaux Bourg. 40.000 euros sur 15 ans à la Caisse d'Épargne avec un prélèvement trimestriel autour de 745,72 euros, modifie la délibération du 09/09/17.

Passage au vote : Vote à l'unanimité

 Fleurissement du Bourg. Samedi 2 juin 2018 à 14h30. Plantation géraniums, plectranthus, bégonia dragon. Suggestion de prairie fleurie aux pieds des panneaux « Bienvenue à Doissat » (semence en automne)

DIVERS

- À refaire seuil de la porte d'entrée de l'église cause dégradation et mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Montant du devis = 1.729,80 euros HT de l'entreprise CYPRIOTE, ainsi qu'un nettoyage de la partie façade de l'église. Montant du devis = 1.190,00 euros HT. Un avenant sera établi par le Maitre d'œuvre Fabien JEANTE. Une copie sera distribuée aux membres du Conseil.
- Suggestion d'un portillon pour les poubelles au pont de l'Estang (cause chiens errants). Se sont désignés à réaliser ce projet, Jean-Marie GILET et Robert DAURIAT.
- Prévoir un autre conteneur « jaune » au pont de l'Estang
- Convocations des habitants du Bourg. Réunion en présence du Maitre d'œuvre Fabien JEANTE,
 M. PECHAVIT de la CYPRIOTE ainsi que Mr Le Maire et son Conseil, le 22 juin 2018 à partir de 09h00 (prendre l'avis des habitants concernés).

• Fauchage : banquette réalisée par Mr Daniel BOISSY ainsi que les talus des virages dangereux qui seront également débroussaillés.

Chemins castinés = payé par la commune Toutes routes communautaires = payé par la ComCom

- Signalisation:
 - de la fontaine de Ruffel
 - L'aire de repos
 - Tableau de l'église à l'extérieur
- Mettre le WIFI à la salle de la réunion. Voir auprès de Quentin Informatique
- Prévoir bulletin municipal semestriel « la Gazette de Doissat »
- Fibre optique sur l'ensemble de la commune pas avant 20xx.
- Réalisation des saignées et renivelage sur le chemin du tramway effectués par les employés communaux
- Programme d'élagage sur la commune en 2020
- Goudronnage en 2019 : longueur 1,5 km largeur 3 m de Trompette à Ruffel = 46.890 euros HT
- Ambroisie, plante toxique. La préfecture demande de choisir des référents : Jean Pierre MORETTI et Francine MAURY

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : Samedi 07 juillet 2018 à 17h00. Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 22 juin 2018 matin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.



Commune de Doissat

à votre service

 Mairie de Doissat
 Tel.
 05 53 30 20 83

 Le Bourg
 Fax.
 05 53 30 31 95

 24170 DOISSAT
 email : mairie.doissat@free.fr

Permanence : Mercredi et Vendredi matin de 09h30 à 12h00

Site Internet : www.doissat.fr

Vous pourrez y retrouver en temps réel sans attendre la publication papier de la Gazette

- o Tous les Conseils Municipaux
- o Toutes les Gazettes de Doissat
- o Informations importantes
- o L'Agenda des activités et des manifestations
- Des informations sur la commune

Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat et à la Newsletter d'informations de votre commune, en adressant simplement un email à l'adresse de la mairie <u>mairie.doissat@free.fr</u> avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.

** Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.





ERDF

Dépannage client particulier Tel. 09 726 750 24 Accueil Raccordement particulier Tel. 0 969 321 867 puis choix 1

OU

Passage chez vous pour le ramassage de vos encombrants <u>sur demande</u> en prenant rendezvous aux numéros suivants : Tel. 05 53 73 03 00 Et
Tel. 06 30 67 72 87

SOGEDO

Service Client Tel. 0 53 29 01 39 Dépannage hors heures bureau Tel. 05 53 30 21 98